



Hausse du SMIC :
l'indemnité différentielle
ne répond pas
à l'urgence salariale !

Le ministre **reconnait le problème...**
mais ne le règle pas !

Dans sa réponse du 2 juin, le ministre Amiel admet que la récente hausse du SMIC crée un tassement massif des grilles et que le système actuel est « en bout de course et devient obsolète ».

**« L'INDEMNITÉ DIFFÉRENTIELLE
N'EST QU'UN PANSEMENT »**

**« CETTE MESURE NE RÈGLE PAS LES
QUESTIONS DE FOND »**
(D. Amiel, 2 juin 2026)

La réponse du ministre confirme point par point nos analyses portées le 21 mai : le système est « **obsolète** », il crée des « **injustices** », et il faut revoir « **l'architecture des carrières et des rémunérations** ».

❌ DES MESURES ANNEXES QUI NE MASQUENT PAS L'ESSENTIEL



Le ministre annonce une majoration de 3,2% des frais de déplacement, une hausse du télétravail, et communique sur les dispositifs existants (FMD, prime gros rouleur). Ces mesures sont utiles, mais **elles ne répondent pas à la crise salariale**. Elles ne compensent ni l'inflation, ni la perte de pouvoir d'achat accumulée, ni le tassement des grilles.



Pour l'UNSA Douanes, ce constat est exactement celui que nous portons depuis des mois : **UNE INDEMNITÉ DIFFÉRENTIELLE QUI CACHE LA POUSSIÈRE SOUS LE TAPIS**. Cette mesure :

- ➔ ne revalorise pas les carrières ;
- ➔ ne corrige pas le tassement, bien au contraire ;
- ➔ ne redonne aucune perspective salariale.



DÉSORMAIS, SI 862.000 AGENTS DU PUBLIC SONT PAYÉS SOUS LE SMIC, C'EST BIEN LA PREUVE QUE LES GRILLES SONT DEVENUES INDÉFENDABLES !



**RENDEZ-VOUS SALARIAL EN JUILLET :
L'UNSA PLEINEMENT ENGAGÉE !**

Le ministre propose un rendez-vous salarial début juillet. Nous y porterons avec force :

- ➔ la revalorisation immédiate du point d'indice,
- ➔ la reconstruction des grilles,
- ➔ la reconnaissance des qualifications et des sujétions des services publics,
- ➔ la fin du tassement,
- ➔ des perspectives de carrière lisibles et attractives.

L'UNSA Douanes exige un plan salarial d'ampleur, pas un replâtrage technique.



NOTRE MESSAGE EST CLAIR : LES DOUANIERS MÉRITENT MIEUX

L'indemnité différentielle n'est pas une politique salariale. C'est un filet de sécurité minimal et ciblé, prévu par un décret de 1991, mais certainement pas une reconnaissance.



Jeudi 4 juin 2026



UNSA Douanes



6 rue Louise Weiss - Bâtiment Condorcet
télédoc 322 - 75703 PARIS Cedex 13

✉ unsadouanes@gmail.com

🌐 www.unsadouanes.fr

le syndicat,
100% douaniers

J'adhère ici :

